



# ***PROJET EDUCATIF***

## ***ACM Terres de Bresse***

***2022-2023***



*Validé par le président de la Communauté de Communes*

*Le 07/07/2022*

# I - La Communauté de Communes Terres de Bresse

La Communauté de Communes Terres de Bresse regroupe 25 communes : L'Abergement de Cuisery, L'Abergement Sainte Colombe, Bantanges, Baudrières, Brienne, Cuisery, La Genête, Huilly sur Seille, Jouvençon, La Chapelle Thècle, La Frette, Lessard en Bresse, Loisy, Ménétreuil, Montpont en Bresse, Ormes, Ouroux sur Saône, Rancy, Ratenelle, Romenay, Saint Christophe en Bresse, Saint Germain du Plain, Savigny sur Seille, Simandre, Tronchy.



Dans ses statuts, la Communauté de Communes Terres de Bresse prend en charge l'organisation, la gestion et l'animation de deux Relais Petite Enfance (RPE), de deux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et de deux Multi-Accueils. Les structures sont implantées sur les communes de Cuisery et Saint Germain du Plain.

La Communauté de Communes Terres de Bresse définit les axes prioritaires politiques en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. L'objectif est d'améliorer l'accueil de l'enfant et du jeune, de favoriser leur épanouissement, leur éveil et leur socialisation.

## Deux principes restent communs aux actions :

- Accessibilité géographique et financière pour tous les habitants de la Communauté de Communes Terres de Bresse.

- Qualité des services et de l'accueil garantie par l'engagement financier de la Communauté de Communes Terres de Bresse et par l'implication des délégués communautaires dans l'initiation, le suivi et le contrôle des actions.

Pour mettre en œuvre cette politique d'action sociale, la Communauté de Communes Terres de Bresse se dote d'une commission Enfance Jeunesse (élus et président de la Communauté de Communes) ainsi que d'un comité de pilotage CTG (Convention Territoriale Globale).

#### Les politiques éducatives territoriales de la Communauté de Communes :

- Proposer un planning d'activités adapté dans le cadre d'un Accueil de Loisirs 3-11 ans et d'un Club Ados 11-15 ans
- Proposer des activités adaptées à l'âge de l'enfant
- Favoriser l'accès aux loisirs au plus grand nombre (acheminement en bus)
- Permettre la réalisation d'activités proposées par les enfants, les parents, les animateurs...
- Favoriser la mise en place de projets à l'initiative des 11-15 ans
- Favoriser les rencontres entre les Accueils de Loisirs et développer des liens intergénérationnels

En tant qu'organisateur, la Communauté de Communes est garant du projet éducatif.

## **II – Les valeurs de la Communauté de Communes**

La Communauté de Commune Terres de Bresse a pour but de contribuer au développement physique, intellectuel, moral et civique de l'enfant et de l'adolescent.

Elle a pour vocation de défendre les droits et la place de l'enfant dans ses propres activités mais aussi dans son environnement.

Elle cherche à permettre à tous les enfants et les jeunes du territoire, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou idéologiques, d'accéder à des loisirs éducatifs de qualité.

Les notions de laïcité, d'égalité des droits, de respect de l'individu font partie des valeurs fondatrices de toute pédagogie.

Les Accueils de Loisirs et les Clubs ados sont aussi de véritables espaces d'apprentissage à la citoyenneté où les règles sont définies pour garantir les droits de tous, où l'on apprend à se projeter dans l'avenir, à bâtir des projets, seul ou à plusieurs, avec ou sans l'aide des animateurs.

Ils sont aussi des espaces d'échange avec les parents et les partenaires éducatifs.

Les projets entrepris tentent de tisser les liens nécessaires à toute coéducation.

## **III – Présentation des ACM**

### **Cuisery :**

- Accueil de Loisirs 3-11 ans : ouverture de 7H30 à 18H mercredis et vacances scolaires
- Club Ados 11-15 ans : ouverture de 11H30 à 18H les mercredis et de 7H30 à 18H pendant les vacances scolaires
- Organisation de mini séjours pendant les vacances d'été

L'Accueil de Loisirs du mercredi est déclaré en périscolaire.

### **Saint Germain du Plain :**

- Accueil de Loisirs 3-11 ans : ouverture de 7H30 à 18H mercredis et vacances scolaires
- Club Ados 11-15 ans : ouverture de 11H30 à 18H les mercredis et de 7H30 à 18H pendant les vacances scolaires
- Organisation de mini séjours pendant les vacances d'été

L'Accueil de Loisirs du mercredi est déclaré en périscolaire.

## **IV – Les objectifs généraux**

La Communauté de Communes Terres de Bresse est une ouverture sur l'autre. Les actions "petite enfance, enfance et jeunesse" sont un moteur de l'intercommunalité.

### **A - Socialisation et citoyenneté**

#### ***1 – Développer la citoyenneté :***

La déclaration des droits de l'homme et la convention internationale des droits de l'enfant posent la question des devoirs, mais aussi des droits, en particulier celui de permettre aux enfants d'avoir des espaces d'implication sociale.

Il est important de créer des lieux d'information, de débat, de décision et de mise en vie de projets pour montrer aux enfants que la citoyenneté débouche naturellement sur la prise de responsabilités personnelles et solidaires. C'est un moyen pour faire reconnaître les droits de l'enfant, un citoyen à part entière.

Le bien vivre ensemble repose sur le respect mutuel, la coopération, les relations bienveillantes, la tolérance, l'acceptation des différences...

#### ***2 – Faciliter l'accès aux activités :***

\* L'information auprès des familles doit être large, simple et régulière sur tout le territoire de la Communauté de Communes Terres de Bresse.

\* Les tarifs pratiqués sont dégressifs pour ne pas pénaliser les familles à faibles revenus.

\* Des inscriptions à la demi-journée pour l'Accueil Collectif de Mineurs sont proposées afin de permettre l'accès aux enfants, pour qui, venir à la journée, est difficile.

\* La mise en place de navettes de bus pendant les vacances scolaires.

\* Les structures accueillent les enfants de toutes catégories sociales, les enfants dont les parents ont ou n'ont pas une activité professionnelle, les enfants habitant la Communauté de communes ainsi que les enfants hors Communauté de communes.

#### ***3 – Faciliter les rencontres :***

\* Les actions mises en place doivent permettre aux personnes de se rencontrer dans le cadre de :

- l'intercommunalité

- l'intergénérationnel
- l'inter structure

- \* Les rencontres doivent permettre également l'épanouissement du public par la découverte :
  - des autres enfants
  - d'activités variées ludiques et culturelles
  - de lieux
  - d'associations
  - de manifestations locales

#### ***4 – Qualité de l'accueil :***

- \* Assurer une sécurité matérielle, physique et affective
- \* Respecter les rythmes de vie du public accueilli
- \* Respecter les différences
- \* Prêter une attention particulière à chacun
- \* Assurer un lien avec les familles

#### ***5 – Mettre en place des actions à moyen et long terme :***

- \* Proposer des programmes d'activités qui demandent une implication dans le temps.
- \* Favoriser la pérennité des postes d'animation afin de créer une équipe qui s'inscrive dans la durée.
- \* Organiser des passerelles entre les différentes tranches d'âges de l'Accueil de Loisirs mais également avec les enfants des multi accueils.
- \* Proposer des mini séjours.
- \* Programmer des activités communes entre les ACM de Cuisery et St Germain du Plain.
- \* Proposer des animations jeunesse (dès l'entrée au collège) dans les Clubs ados de Cuisery et St Germain du Plain.
- \* Développer des projets de territoire avec les jeunes.

#### ***6 – Mise en place de règles :***

- \* Un règlement intérieur pour les familles.
- \* Des règles de vie énonçant les principes de respect, de tolérance et d'écoute des autres sont discutées et établies en collaboration avec le public.

## **B - Autonomie**

### ***1 – Valorisation de l'individu :***

Permettre l'épanouissement de chacun et la prise de confiance en soi par la pratique valorisante d'activités d'éveil, sportives et culturelles.

### ***2 – Développement de l'esprit d'analyse :***

Amener la personne à acquérir un esprit d'analyse par le développement de l'observation et du sens critique.

### ***3 – Développement de la créativité :***

Grâce à la mise en place d'activités artistiques et culturelles, favoriser et développer l'esprit créatif et la sensibilité de chacun.

### ***4 – Epanouissement psychomoteur :***

Proposer des activités physiques adaptées dès le plus jeune âge afin de faciliter l'acquisition d'une bonne psychomotricité.

### ***5 – Hygiène et prévention :***

Informier et éduquer de façon large et attractive sur les règles d'hygiène élémentaires et la prévention des conduites à risques.

### ***6 – Sensibilisation à l'environnement :***

Proposer la découverte de la nature environnante et sensibiliser le public au respect du patrimoine local.

### ***7 – Développer la pédagogie de projet :***

L'activité dans les ACM doit permettre de préparer l'enfant à prendre en charge son temps libre, à s'organiser avec les autres, à utiliser son environnement... à ouvrir son chemin vers l'autonomie. C'est à partir des centres d'intérêts et des besoins exprimés par les enfants que doivent se construire les activités.

L'enfant doit être valorisé et les équipes d'encadrement doivent en avoir le souci permanent.

## **C - Parentalité**

### ***– Développer des actions parentalité :***

\* Apporter, selon les compétences de chacun, en fonction des demandes et des besoins, conseils et informations.

\* Mettre en place des temps de rencontres et d'échanges :

- parents / enfants
- parents / intervenants professionnels
- parents / équipes pédagogiques

\* Afin d'y répondre au mieux, évaluer les besoins des parents pour l'accueil de leurs enfants dans nos structures.

\* Développer les relations avec les parents :

Famille, école, temps libre sont trois pôles éducatifs complémentaires. Les relations avec les familles doivent permettre aux parents de :

- Fréquenter des lieux d'expression collective et de réflexion.
- Découvrir d'autres repères que ceux des cultures d'origine, d'autres représentations de l'éducation, de donner de la cohérence entre ce que l'enfant vit chez lui et à l'extérieur.
- S'impliquer dans la conception, la réalisation des activités, prendre part à la vie sociale.

## **D - Accueil des enfants en situation de handicap**

### ***- Pérenniser l'accueil des enfants en situation de handicap et favoriser l'inclusion***

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées définit un handicap comme : « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans l'environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Les locaux nous permettent d'accueillir des enfants en situation de handicap les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Lorsque des parents font une demande d'accueil, le directeur rencontre les parents pour échanger sur les capacités de l'enfant, son projet avec l'école/la structure d'accueil. Le directeur se met également en relation avec le Pôle Enfance Handicap (PEH).

En fonction des capacités de l'enfant, des besoins d'accompagnement au quotidien des familles et du PEH, la Communauté de Communes peut mettre en place un sur encadrement (animateur référent).

L'animateur référent va accompagner l'enfant dans la vie quotidienne, adapter les activités, lui permettre de s'inclure dans le groupe...

La directrice de l'Accueil de Loisirs de Cuisery et la coordinatrice ont suivi des formations pour l'accueil des enfants en situation de handicap.

Mise en place d'actions pour favoriser l'inclusion : sensibilisation au handicap avec le PEH pour les équipes d'animation en 2021 et 2022, création d'une journée « sport et loisir pour tous » en 2022.

## **E - Partenariat**

### ***1 - Développer le partenariat :***

\* Consolider le partenariat existant et rechercher de nouveaux partenaires.

\* Proposer des actions avec les associations locales (exemple : centre équestre, groupe folklorique, judo, rugby...)

### ***2 - Développer des activités avec les intervenants présents sur le territoire***

## **F - Mini séjours et nuits campées**

*1 – Proposer des mini séjours itinérants ou sur des lieux fixes*

*2 – Permettre l'apprentissage de la vie en collectivité. Découvrir le camping, de nouveaux lieux, des activités...*

Les mini séjours se déroulent entre 2 et 5 jours (maximum 4 nuits sous tente), ils sont itinérants ou sur un lieu fixe et ils sont proposés aux enfants de 6 à 15 ans.

1 à 4 mini séjours peuvent être organisés au cours de l'année.

Les nuits campées se déroulent pour une nuit avec la journée du lendemain. Elles sont organisées pour les enfants de 5 à 15 ans et par tranche d'âge. Elles sont organisées en juillet et en août.

Ces activités sont détaillées dans le projet pédagogique.

## **V - Moyens mis en œuvre**

### **A - Le budget**

La Communauté de Communes Terres de Bresse, dans le cadre de ses compétences petite enfance, enfance et jeunesse, décide d'affecter à ses structures et aux actions engagées, un budget annuel. La Communauté de Communes Terres de Bresse s'engage à rechercher les cofinancements nécessaires aux actions envisagées. Elle signe avec la CAF, la MSA et le Conseil Départemental des contrats pluriannuels de cofinancement afin de permettre la création et le fonctionnement des actions.

Ce budget doit aussi permettre de mettre en place des actions spécifiques avec les partenaires de la Communauté de Communes Terres de Bresse.

### **B - Les locaux**

A Cuisery, la Communauté de Communes Terres de Bresse met à disposition un bâtiment spécialement conçu pour l'accueil des enfants de 3 mois à 15 ans (Multi Accueil, RPE, ACM), respectant les besoins de chaque tranche d'âge. Une salle de réunion est aussi mise à disposition pour accueillir un groupe de l'Accueil Collectif de Mineurs pendant les vacances scolaires.

A Saint Germain du Plain, la mairie met à disposition des locaux : la garderie périscolaire une salle et le réfectoire de l'école élémentaire, le rez-de-chaussée de la maison pour tous, la salle des jeunes ainsi qu'une salle de sieste.

### **C - Le personnel**

La Communauté de Communes Terres de Bresse met à disposition des ACM (organigramme en annexe 1) :

- une coordinatrice des ACM
- 2 directeurs d'ACM

- un adjoint d'animation à Cuisery (animation à Cuisery, tâches administratives à Cuisery et Saint Germain du Plain et responsable pédagogique à Cuisery)



- des animateurs occasionnels
- 1 responsable pédagogique à Saint Germain du Plain (vacances scolaires)
- un agent d'entretien à Saint Germain du Plain
- des agents d'entretien saisonniers

Les équipes d'animation seront différentes en fonction des périodes d'accueils. Elles sont composées d'animateurs issus de la Communauté de Communes et de ses environs de préférence. Leur nombre diffère en fonction de l'âge des enfants, de la période et du nombre d'enfants accueillis.

La Communauté de Communes Terres de Bresse s'engage à recruter le personnel qualifié nécessaire au bon fonctionnement des actions et à favoriser la pérennité des emplois créés.

Leur qualification peut également différer (stagiaire BAFA, CAP petite enfance, diplômé de l'animation ...) et est régit par une réglementation.

La Communauté de Communes Terres de Bresse s'autorise également à avoir des exigences de formation pour le personnel dans le but d'assurer un accueil de qualité et sécurisant pour les enfants et les jeunes.

Il est donc nécessaire de mettre en place une structure solide (principe de fonctionnement, outils pédagogiques, repères humains, temporels et spatiaux) pour s'assurer d'une continuité pédagogique entre les différentes périodes de vacances ou de temps libre avec les animateurs.

Il est essentiel que l'équipe d'animation soit encadrée par le directeur de l'ACM et, si nécessaire, par la coordonnatrice des ACM.

## **D - Le contrôle et évaluation**

La qualité est primordiale et doit faire l'objet d'évaluations :

- des animations
- du personnel
- des projets
- des locaux
- du suivi et de la réussite des objectifs fixés...

Les commissions enfance jeunesse permettent également de faire : des bilans, des propositions de fonctionnement, d'échanger sur les actions à venir....

## **E - Le programme d'activités**

Les activités proposées sont définies dans le cadre d'un programme suffisamment varié et organisé de manière à répondre aux attentes et aux besoins des enfants. Il est élaboré par l'équipe pédagogique pour une partie des activités, et pour une autre partie, sur proposition des enfants.

Les animateurs prennent en compte les capacités motrices et intellectuelles des enfants. Le programme se caractérise par sa cohérence : l'alternance entre les activités individuelles ou en groupe, physiques ou plus calmes.

## **F - Les capacités d'accueil**

A Cuisery, nous pouvons accueillir 24 enfants de 3 à 5 ans et 96 enfants de 6 à 15 ans.

A Saint Germain du Plain, nous pouvons accueillir :

- Mercredis : 24 enfants de 3 à 5 ans avec une capacité totale de 50 à 80 enfants (en fonction des salles mises à disposition).
- Vacances scolaires : 32 enfants de 3 à 5 ans, avec une capacité totale de 100 enfants et 20 jeunes de 11 à 15 ans (en fonction des salles mises à disposition).

## G - Les demi-journées de présences

Pendant les vacances scolaires, les enfants doivent être présents au minimum 4 ½ journées par semaine. S'il y a un jour férié dans la semaine, les enfants doivent être présents au minimum 3 ½ journées par semaine.

Les mercredis, il n'y a pas un minimum de jours de présence, les enfants peuvent venir un mercredi dans le mois, tous les mercredis...

## H - La communication

- Site internet de la Communauté de Communes : [www.terresdebresse.fr](http://www.terresdebresse.fr)
- Affiches dans les écoles
- Plaquettes dans les mairies
- Envoi des plaquettes et informations par mail aux familles
- Affiches sur « pronote » pour les 11-15 ans
- Page facebook
- Articles dans les journaux locaux
- Publicité sur Radio Bresse
- Espace Familles (d'ici fin 2022)

## I - Les tarifs appliqués

<b>Tarifs Accueils de Loisirs : 3-11 ans</b>							
Tranches	Remise	QF1 (0 à 500)	QF2 (501 à 600)	QF3 (601 à 655)	QF4 (656 à 720)	QF5 (721 à 810)	QF6 et >QF6 (811 à 999 et >1000)
<b>Tarifs à la journée complète avec repas</b>							
Tarif Enfant 1		5,50 €	6,30 €	7,56 €	9,07 €	10,89 €	13,06 €
Tarif Enfant 2	Remise 10%	4,95 €	5,67 €	6,80 €	8,16 €	9,80 €	11,75 €
Tarif Enfant 3 et +	Remise 15%	4,67 €	5,36 €	6,43 €	7,71 €	9,25 €	11,10 €
<b>Tarifs à la 1/2 journée sans repas</b>							
Tarif Enfant 1		1,25 €	2,40 €	2,88 €	3,46 €	4,15 €	4,98 €
Tarif Enfant 2	Remise 10%	1,12 €	2,16 €	2,59 €	3,11 €	3,73 €	4,48 €
Tarif Enfant 3 et +	Remise 15%	1,06 €	2,04 €	2,45 €	2,94 €	3,53 €	4,23 €
<b>Si repas supplémentaire = + 4.00 € par repas</b>							
<b>Tarifs à la semaine complète (5 jours) avec repas</b>							
Tarif Enfant 1		25,00 €	30,00 €	36,00 €	43,20 €	51,84 €	62,21 €
Tarif Enfant 2	Remise 10%	22,50 €	27,00 €	32,40 €	38,88 €	46,66 €	55,99 €
Tarif Enfant 3 et +	Remise 15%	21,25 €	25,50 €	30,60 €	36,72 €	44,06 €	52,88 €

<b>Tarifs Ados : 11 à 15 ans</b>							
Tranches	Remise	QF1 (0 à 500)	QF2 (501 à 600)	QF3 (601 à 655)	QF4 (656 à 720)	QF5 (721 à 810)	QF6 et >QF6 (811 à 999 et >1000)
<b>Tarifs à la journée complète avec repas</b>							
Tarif Enfant 1		15,67 €	16,45 €	17,28 €	18,14 €	19,05 €	20,00 €
Tarif Enfant 2	Remise 10%	14,10 €	14,81 €	15,55 €	16,33 €	17,14 €	18,00 €
Tarif Enfant 3 et +	Remise 15%	13,32 €	13,99 €	14,68 €	15,42 €	16,19 €	17,00 €
<b>Tarifs à la 1/2 journée sans repas</b>							
Tarif Enfant 1		6,30 €	6,62 €	6,95 €	7,29 €	7,66 €	8,04 €
Tarif Enfant 2	Remise 10%	5,67 €	5,95 €	6,25 €	6,56 €	6,89 €	7,24 €
Tarif Enfant 3 et +	Remise 15%	5,36 €	5,62 €	5,90 €	6,20 €	6,51 €	6,83 €
<b>Si repas supplémentaire = + 4.00 € par repas</b>							
<b>Tarifs à la semaine complète (5 jours) avec repas</b>							
Tarif Enfant 1		74,50 €	78,23 €	82,14 €	86,24 €	90,56 €	95,08 €
Tarif Enfant 2	Remise 10%	67,05 €	70,40 €	73,92 €	77,62 €	81,50 €	85,57 €
Tarif Enfant 3 et +	Remise 15%	63,33 €	66,49 €	69,82 €	73,31 €	76,97 €	80,82 €
<b>Tarifs Mini séjour</b>							
Tarif en fonction du type de mini séjour, du lieu...							

## **I - Conclusion**

L'objectif principal est de proposer un accueil de qualité à chaque enfant et à sa famille.

Pour parvenir à la réussite de cet objectif un projet pédagogique est présent au sein de chaque ACM, il est réalisé en équipe et évolue chaque année. Il est transmis à la SDJES, il est à disposition aux familles, des élus, des partenaires... Il est également transmis à l'équipe d'animation.

La connaissance du projet éducatif et du projet pédagogique sont essentiels.

*Date et signature du président  
de la Communauté de Communes*

le 07/07/2022

*Communauté de Communes  
Terres de Bresse  
Rue Wachenheim  
71290 CUISERY  
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25*